

Forêt gersoise : objectif poursuite

Klaus, état de notre forêt 2 ans après...

Après 2 ans de gestion de crise suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, il est temps de faire un point sur l'état de notre paysage gascon. Passés les premiers effrois, la foresterie s'est peu à peu organisée pour commencer à exploiter les bois chablis et cicatriser la forêt.

Les premières semaines, beaucoup de professionnels se sont «bousculés» dans les bois.

En effet, il semblait opportuniste de faire des stocks d'achat de bois étant donné les quantités importantes par terre. Malheureusement, et à la différence de la tempête de 1999, les marchés de vente du bois n'étaient pas du tout soutenus et essayaient déjà une grave crise depuis juin 2008.

La nature aussi, malgré ce coup du sort terrible, n'a pas oeuvré partout de façon homogène.

On constate que dans la région Armagnac, une grande majorité de peupliers et résineux est tombé le 24 janvier sur des sols détremés. Par contre, dans le chêne, les sols spécifiquement sableux ont subi les plus importants dégâts.

En effet, de manière générale (il y a toujours quelques exceptions), sur des terrains plus argileux (où les terres sont plus riches) nous avons constaté beaucoup moins de chablis. C'est là également où l'on trouve notre chêne gascon de qualité.

Tout cela pour dire que les chantiers (constat généraliste sur les plusieurs centaines de chantiers réalisés en 24 mois par la coopérative) de chênes ont généré énormément de bois de qualité médiocre.

Très faibles proportions de qualités plots et plots allongés, peu de charpentes, mais beaucoup plus de qualités avivés et traverses, marchés peu soutenus et sans grande valeur ajoutée.

Au départ de l'hiver 2009, un chantier moyen d'exploitation de chêne générerait environ 50 % de bois sains pour le Bois d'Oeuvre, pour n'être plus qu'à ce jour à 5 à 10 % dans le meilleur de cas !

Quelles en sont les raisons :
- Parcelles situées sur des zones sableuses : beaucoup de bois gelés. Ce n'est pas l'homme qui a désigné les arbres à abattre, mais le vent !

- A l'automne 2009, nous avons eu pendant une quinzaine de jours un été indien. Les grumes exploitées mais aussi les chênes encore dans les bois et mal enracinés se sont piqués. Des insectes sont venus attaquer d'abord l'aubier puis très rapidement le coeur des arbres. Une deuxième saison de végétation n'a fait qu'empirer les choses.

- Tous les chantiers n'ont pas pu être exploités en même temps. Certains propriétaires ont eu l'opportunité d'avoir leurs bois exploités rapidement d'autres attendent encore depuis plus de 2 ans (même plus puisque des parcelles étaient déjà achetées avant Klaus).

Malheureusement d'autres facteurs viennent se greffer aux problèmes déjà rencontrés.

Un volume supplémentaire de bois chablis est proposé par des propriétaires. Des exploitants de la première heure ont rompu leur contrat d'achat pour des raisons diverses (absence de marchés en fonction de la qualité des bois offerts, problèmes conjoncturels dus à la crise avec des baisses d'activités,...).

Après 2 saisons de végétation, les ronces sont venues envahir les billes couchées au sol.

Dorénavant, nous savons que certaines parcelles seront techniquement impossibles à exploiter. Sans ajouter d'autres soucis pratiques récurrents à l'exploitation retardant des coupes programmées (cultures, servitudes labourées, palmières,...)

A la suite de tout cela, certains propriétaires se découragent car leurs parcelles ne sont toujours pas exploitées et nettoyées.

Étant donnée la masse de travail sur tout le secteur, le désengagement de nombreux prestataires (bûcherons, débardeurs, transporteurs), certains sont repartis, après de long mois loin de chez eux, dans leurs régions : Charente, Vosges, Pyrénées... D'autres ne souhaitent plus exploiter des chablis mais des bois sur pied. Que conseiller aux propriétaires ?

Nous leur demandons encore d'être plus patients une fois de plus.

Néanmoins si certains ne souhaitent plus nettoyer leurs parcelles et veulent la laisser en l'état ou veulent s'orienter vers une vente du bois et foncier, nous conseillons au propriétaire de contacter impérativement l'exploitant avec lequel il avait contractualisé la coupe de bois. En effet, juridiquement le bois n'appartient pas au propriétaire foncier mais à l'exploitant. Ceci permettra d'éviter des nombreux problèmes.

Autre bilan rapide sur les autres essences phares de notre département.

Les peupliers sont en majorité exploités et même certains déjà replantés.

Les pins seront en majorité et normalement finis d'être nettoyés dans le Gers d'ici le printemps 2011. Aussi pour des raisons sanitaires, il est impératif que les pins touchés par les attaques d'ips, soient enlevés dans les plus brefs délais. Les parcelles voisines ne pourront pas être replantées tant que celles-ci ne seront pas nettoyées.

pe d'opération risquent de diminuer, nous tenons à vous rappeler ces mesures.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Les bénéficiaires de ces aides peuvent être :

- les propriétaires privés et leurs associations (groupement forestier, indivision)
- les propriétaires publics (en dehors de l'Etat)
- les structures de regroupements (coopératives, association syndicale, ...)
- les collectivités et établissements publics.

Pour être éligible le projet doit répondre à un seuil de surface minimum :

- pour les projets individuels la surface minimale est de 4 ha pour les feuillus divers et les résineux et d'1 ha pour le peuplier et le noyer.



Les marchés pour le bois de papeterie sont bien meilleurs qu'au début de la tempête et la demande est constante et grandissante.

En conséquence, il est évident que passé ce coup dur de Klaus, la forêt détient un avenir positif, incontournable et durable dans notre département.

Nous tous forestiers, nous n'allons pas nous laisser abattre par Klaus ! Il y a eu des tempêtes beaucoup plus graves que celle du 24 janvier. Décembre 1999 est encore dans nos mémoires mais celle du début du XX^{ème} siècle a fait des ravages bien plus considérables en France. Nous savons tous que c'est la nature qui gagne à la fin, et pour cela nous allons et nous devons l'aider.

Des aides de l'Etat sont octroyées pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles boisées.

La forêt est un acte de foi et militant envers les générations à venir.

- pour les projets groupés, porté par une coopérative ou une association syndicale par exemple, le seuil pour les feuillus divers et les résineux reste fixé à 4 ha mais est relevé à 2 ha minimum pour le peuplier et le noyer.

Les projets peuvent être composés de plusieurs îlots d'une surface minimale d'1 ha chacun. Le demandeur doit fournir une garantie de gestion durable en adhérant à l'un des documents suivants : Code de Bonne Pratique Sylvicole, Règlement Type de Gestion ou Plan Simple de Gestion.

TRAVAUX FINANÇABLES

Chaque type de travaux amenant à la reconstitution du peuplement peut-être subventionné. Parmi ceux-ci, on trouve :

- nettoyage des parcelles, exploitées ou non (intervention d'un

broyeur, destruction des souches...)
- reconstitution du peuplement, par plantation ou régénération naturelle
- remise en état des infrastructures connexes (fossés et passage busé)
- frais de maîtrise d'oeuvre (intervention d'une coopérative pour la gestion technique et administrative).

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide est fixé selon un barème forfaitaire. L'aide publique correspond à 80 % du montant prévu par le barème, les 20 % restants étant financés par le bénéficiaire. Pour être recevable, la demande doit atteindre un minimum de 1 000 €.

Un forfait est prévu pour chaque type de travaux avec un plafond maximum pour chacun d'entre eux.

des nettoyages et reconstitution

Une alternative à la plantation, mais attention...

La tempête Klaus est, encore à ce jour, soit 2 ans après la catastrophe, dans tous les esprits mais les propriétaires gersois ont su faire face. Ils ont repris en main leur bois au fur et à mesure que leurs parcelles étaient exploitées. L'Etat a mis en place, dès le courant 2009, des mesures permettant aux propriétaires qui le désiraient de nettoyer et de reconstituer leur boisement.

RÉGÉNÉRER, CE N'EST PAS RESTER LES BRAS CROISÉS

Deux types de mesures ont été agréées : la reconstitution par plantation mais également la reconstitution par régénération naturelle. Cette solution économiquement avantageuse est tout à fait adaptée à la renaissance des chênaies de l'Armagnac.

Cette technique n'a rien à voir avec l'idée préconçue «ça va repartir tout seul». C'est un véritable parcours technique avec ses interventions et ses travaux.

L'ADAPTATION À LA STATION

Avant de songer à régénérer votre chênaie, il convient de savoir si cette essence est bien adaptée à la station forestière de votre propriété.

En effet, contrairement à certaines idées reçues, la présence du chêne

gional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées pourra vous en dire plus sur les différents Chênes. Cette fiche peut-être obtenue sur simple demande.

IDENTIFIER UNE PARCELLE PROPICE À LA RÉGÉNÉRATION

Suite à la tempête, la plupart des chênaies a perdu beaucoup d'arbres adultes susceptibles de produire des glands.

Dans le cas idéal, 50 à 80 semenciers, si possible bien répartis sur l'ensemble de la parcelle, sont nécessaires pour assurer une bonne couverture. En cas de troués ou de manque important par zone, un complément par plantation pourra être réalisé.

La bonne santé des semenciers garantit également un bon ensemencement aussi bien en qualité qu'en quantité. Ceux-ci doivent être sains

arbres renversés ou cassés. Il ne doit rester sur la parcelle que les semenciers (50 à 80 arbres). Les bois évacués de la parcelle, suivant les cas, il devra être fait appel à un croc-souche suivi d'un passage de broyeur. Le sol doit être relativement propre pour permettre l'installation des glands et leur germination.

Dans le Gers, nous avons généralement une glandée abondante tous les deux ans. Nous devons donc attendre deux ou quatre ans pour avoir au sol un tapis de jeunes chênes.

Dans un deuxième temps, nous pourrions alors procéder à l'exploitation des 50 ou 80 semenciers restant, nous appelons cette intervention «la coupe définitive». Elle interviendra si on peut déterminer la présence de 10 000 semis par ha soit un semis par m².

Troisième temps, nous pouvons consacrer tous nos efforts aux jeunes semis. Notre souci est de pouvoir lutter contre la végétation concurrente : ronces, fougères, charmes, saules... Il est indispensable que vos jeunes chênes aient la tête au soleil, en pleine lumière.

Pour faciliter le travail, nous allons procéder, à l'aide d'un gyrobroyeur, à l'ouverture de cloisonnement distant de 6 m d'axe en axe, il nous restera des bandes de semis de 3 m de large.

A partir de ces cloisonnements, nous allons éliminer toute la concurrence, le but recherché est d'avoir des jeunes chênes la tête au soleil et les pieds dans la broussaille pour éviter les dégâts du chevreuil. Ce type d'opération devra être réalisé tous les ans tant que nos chênes en ont besoin, si l'on veut arriver au but fixé « Régénérer sa parcelle sinistrée ».

LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉGÉNÉRATION D'UNE PARCELLE

Premier temps, la parcelle ayant été touchée par la tempête, il est indispensable de procéder au nettoyage de celle-ci : coupe des



Tendances des marchés du bois

Bilan 2010

Après la crise financière fin 2008 et la tempête Klaus en 2009, les marchés ont été peu demandeurs autant en bois d'oeuvre qu'en bois d'industrie jusqu'au mois de juin.

On note une reprise d'activité forte dès septembre sur les bois d'industrie et soutenue pour les bois d'oeuvre.

Bois d'industrie

Papeterie : Rachat de l'usine papetière de St Gaudens par Fibre Excellence courant 2010 – Augmentation de la production de 20 % - Forte demande de bois (feuillus et résineux).

Bois de chauffage : Marché en développement (grossistes et particuliers) – Demande très importante en bois toutes qualités et en bois triés (calibre et longueur).

Bois d'oeuvre

Feuillus durs (chênes et divers) : Demande régulière des utilisateurs locaux et éloignés (Espagne – Centre France) avec un souhait de plus en plus fort de contractualisation des volumes d'approvisionnement.

- Qualité merrains et menuiserie : Forte demande
- Qualité charpente et avivés : Forte demande
- Qualité charpente et traverse : Demande irrégulière.

Peupliers : Montée en puissance de la consommation en bois de l'usine de déroulage contreplaqué Xilofrance (CPB partenaire) Marchés italien et espagnol demandeurs.

Résineux : Pin maritime : marché encore fortement impacté par les conséquences de la tempête Klaus et les attaques de scolytes.

Autres résineux : idem pin maritime – Sciage à palette et coffrage - Qualité charpente : peu de demande.

Dernière ligne droite pour les aides à la reconstitution

Depuis fin 2009 l'Etat a mis en place des aides permettant aux propriétaires forestiers de nettoyer leurs parcelles sinistrées et de replanter ces dernières.



Il semblerait qu'un certain nombre de personnes ignore l'existence de ces aides.

Alors à un moment où les enveloppes budgétaires allouées à ce ty-

Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers

Service Forestier, Coopérative des Producteurs de Bois, Centre Régional de la Propriété Forestière Tél : 05 62 61 79 10 - Fax : 05 62 61 94 61